

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MESSA À DISPUSIZIONE D'UN AGENTE DI A
CULLETIVITÀ DI CORSICA À U SERVIZIU D'INCENDIU
È DI SUCCORSU DI U PUMONTI**

**MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE AUPRÈS DU SERVICE D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PUMONTI**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer la mise à disposition à titre gratuit auprès du Service d'Incendie et de Secours de la Corse-du-Sud d'un fonctionnaire de la Collectivité de Corse.

Il s'agit d'un agent de catégorie A relevant de la filière administrative chargé d'assurer la direction administrative et financière de l'établissement afin de pallier l'absence inopinée pour raison médicale du responsable.

L'absence de ce cadre responsable impacte fortement le fonctionnement du SIS dans le cadre de l'élaboration et la construction budgétaire 2022 et de la planification pluri annuelle, du suivi de la programmation pluriannuelle d'investissement et de la convention financière liant l'établissement à la Collectivité.

Cette mise à disposition permettra dans ces conditions de maintenir le niveau de réponse technique et l'atteinte des objectifs territoriaux déclinés au SIS 2A.

L'application de cette procédure relève des mesures relatives au régime de la mise à disposition de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

Concernant les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes à l'emploi occupé, la loi pose le principe du remboursement obligatoire.

Toutefois, il peut être dérogé à cette obligation conformément aux dispositions prévues au II de l'article 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

A ce titre, les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes à l'emploi de l'intéressé sont supportées par la Collectivité de Corse.

Ces dispositions financières seront appliquées pour la durée de la convention fixée à trois ans.

Je vous demande à présent de vous prononcer sur cette mise à disposition.

Je vous informe que cette mise à disposition est établie pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Vous trouverez ci-annexé un projet de convention, précisant les modalités de cette mise à disposition, que vous m'autoriserez à signer ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.